

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ**

Département de l'Oise

Séance ordinaire du 20 février 2024 à 19h

Nombre de membres	
- effectif légal	11
- en exercice	11
- présents : 10	
- pouvoirs : 1	
- suffrages exprimés : 11	
Date de convocation	
13/02/2024	
Date d'affichage	
13/02/2024	

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE, BOURDON, GOBET, LEGRAND,
DANGRÉAUX, DUVAL, MEUNIER, VIGOGNE, PARÉDÈS, BONICHOT
Absents(es) excusés(ées) : M. VERNEY qui donne

pouvoir à M. PARÉDÈS

Secrétaire de séance : Mme Patricia DUVAL

1/2024/02 : Objet : demandes de subventions recues

Monsieur le Maire présente les différentes demandes accompagnées d'un dossier complet (PV des dernières assemblées générales, composition des bureaux, bilans financiers et projets des actions) :

MAREST EN FÊTES souhaite obtenir : 1 500 €

Par 9 voix POUR - 2 ABSTENTIONS par pouvoir M. VERNEY et M. BONICHOT
il est alloué, à la majorité, une subvention de 1 500 €

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE DE LA VALLÉE DU MATZ :
proposé 40 €

Par 11 voix POUR, il est alloué à l'unanimité des membres présents et représentés une subvention de 40 €

ENVOL

à l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé de ne pas allouer de subvention

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr